Fonds de dotation SAMATA 9, rue Pierre-Loti 64700 Hendaye www.samata.in

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros) — EXERCICE 2013

CHARGES		PRODUITS		
Réalisation de l'objet social	7 250,00	Versements des fondateurs Libéralités perçues	600,00 225,00	
Autres services extérieurs	250,67	Produits financiers Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	3 614,89 5 261,45	
Excédent	2 200,67			
TOTAL	9 701,34	TOTAL	9 701,34	

Fonds de dotation SAMATA 9, rue Pierre-Loti 64700 Hendaye www.samata.in

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013 (en euros)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2013	31/12/2012		31/12/2013	31/12/2012
			FONDS PROPRES ET RÉSERVES Dotations pérennes	116 291,81	116 291,81
			représentatives d'actifs aliénables Résultat de l'exercice (excédent)	2 200,67	5 261,45
ACTIF CIRCULANT Valeurs mobilières de placement Disponibilités	116 291,81 2 200,67	116 291,81 5 261,45			
TOTAL ACTIF	118 492,48	121 553,26		118 492,48	121 553,26
ENGAGEMENTS REÇUS néant			ENGAGEMENTS DONNÉS néant		

Fonds de dotation SAMATA 9, rue Pierre-Loti 64700 Hendaye www.samata.in

ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS — EXERCICE 2013

I. FAITS SIGNIFICATIFS

Fonctionnement interne

La disponibilité très insuffisante des membres du conseil d'administration n'a pas permis de concrétiser certains développements déjà validés – en particulier, la modification de la composition du capital. Le conseil a affirmé sa volonté claire et unanime d'amorcer en 2014 ces évolutions stratégiquement et politiquement importantes.

Rapports avec les tiers

Les contacts directs avec les tiers ont permis d'orienter l'activité du fonds dans le sens souhaité par le conseil d'administration.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règles d'établissement et de présentation

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général, aux dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations (modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC), ainsi qu'au règlement n° 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Valeurs

Conformément au règlement 99-01 modifié, les biens reçus à titre gratuit ont été enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine du fonds.

III. AUTRES INFORMATIONS

Compte d'emploi des ressources

Le fonds de dotation n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2013, il n'est pas produit de compte annuel d'emploi des ressources.

Produits du compte de résultat

Versements des fondateurs

Sous la forme de dons manuels, les fondateurs ont procédé à des versements destinés à la réalisation de l'objet social, pour un montant global de 600,00 €.

Passif du bilan

Dotations (en euros)

Type de dotations	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables	116 291,81	0	0	116 291,81
Total	116 291,81	0	0	116 291,81

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice (excédent de 2 200,67 €) sera entièrement affecté à la réalisation de l'objet social au cours des prochains exercices.

Libéralités reçues

Au sens du 2.2 de la circulaire du 19 mai 2009 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des fonds de dotation, aucune libéralité (donation par acte entre vifs et legs) n'a été reçue au cours de l'exercice 2013.

Des dons manuels spontanés ont été reçus pour un montant de 225,00 €.

Legs et donations significatifs en cours

Aucun legs ni donation n'était en cours de réalisation, ni n'a été accepté durant l'exercice concerné.

Actif du bilan

Actifs aliénables (en euros)

Туре	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Solde à la fin de l'exercice
OPCVM	30 036,16	0	0	30 036,16
Actions et parts	86 255,65	0	0	86 255,65
Total	116 291,81	0	0	116 291,81